



**Ville de Mèze**

N°50

**DÉCISION DE M. LE MAIRE**  
ATTRIBUTION DE MARCHES PUBLICS

**Travaux de modernisation du système d'éclairage des terrains du gymnase  
« Bernard Jeu »  
Consultation N° 23MA-10**

**M. Le Maire de la ville de Mèze,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 17 Décembre 2021, portant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils définis par Décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;

Vu les offres présentées par les sociétés Citelum France, Serpollet, BFM 2C, FABRE ELEC et TECFEL dans le cadre de la consultation ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant l'offre présentée par l'entreprise Serpollet en vue de l'attribution du marché public n° 23015 se révèle être l'offre la plus avantageuse et conforme aux attentes de la commune ;

**DÉCIDE :**

**Article 1 :**

L'offre présentée par l'entreprise Serpollet – Domain de la Barthe à Cournonterral, est retenue pour l'attribution du marché public n° 23015 relatif aux travaux de modernisation du système d'éclairage du gymnase « Bernard Jeu » pour un montant de 95 311,00 € HT.

**Article 2 :**

Les crédits afférents sont inscrits au budget général de la Ville de Mèze, compte 2135 - chapitre 21.

**Article 3 :**

Le Maire, par délégation n° 15 en date du 15 Décembre 2021, autorise M. Marcel Graine, Conseiller Municipal, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce marché.



N°50

**Article 4 :**

La présente décision sera notifiée par :

- publication sur le site internet de la ville, rubrique « actes administratifs »
- Transmission au Préfet de l'Hérault.

**Article 5 :**

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de sa publication sur le site de la ville de Mèze – rubrique « Actes administratifs » ainsi que de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Mèze, le 15 juin 2023

**Le Maire,  
Thierry BAËZA**